

27-10-1995



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

26.151/II/PF/5



Monsieur l'Administrateur délégué,

Une erreur d'orthographe dans les formulaires 227 A de la Poste délivrés par le bureau de poste Bruxelles 18 d'Uccle a été signalée à la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.)

Il apparaît que dans l'adresse mentionnée en français, le nom de la rue est rédigé dans son orthographe néerlandaise, c'est à dire rue du "Postiljon" au lieu de "Postillon".

La C.P.C.L. vous invite à prendre les mesures nécessaires à la rectification de l'erreur.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

